



Interface Paie avec CERIG (numSécu)

Liste des informations actuellement transmises

CERIG (numSécu) :

- Nombre de positions et d'heures générant les indemnités de DJF
- Nombre de positions et d'heures de nuits intensives et normales
- Nombre de jours et d'heures de présence
- Indemnités d'insalubrité (nombre de ½ journée)
- Nombre de CA, RTT et CET pris
- Nombre d'heures d'astreinte appelée

A noter : Le transfert des éléments variables de paie nécessite que le numéro de sécurité social ait été renseigné au préalable dans l'onglet : **Autres**, de la **fiche agent**, de chaque agent.

Paramétrage général de l'interface avec le logiciel de paie

Un certain nombre d'informations sont à saisir. Pour cela, consulter la direction ou la DRH.
Dans le menu -> Options -> Paramètres -> Plan4.ini :

Contenu du fichier Plan4.ini

Affichage

Alertes

Droit d'accès

Congés annuels

Fériés

Paie

Repos liés à la gujétion

RTT

Reliquats

CET / DIF

Modules annexes

Divers

Liste des positions d'absences déductibles de la prime de service (:)

Liste des positions de grève pour le calcul des produits pour la paie (:)

Liste des positions de présences ne générant pas les indemnités de dimanche et jours fériés (:)

Liste des positions de nuit correspondant aux nuits dites couchées (:)

CETAB : Code établissement

CNI : Code paie/Taux nuit intensive NUIT CN2 : Code paie/Taux nuit indemnité 2024

CNN : Code paie/Taux nuit normale CDJF : Code paie/Taux indemnités DJF DIMFER

Déduire les heures payées de l'indemnité des dimanches et jours fériés

CTPR : Code paie de présence PR TTPR : Taux présence

CHSP : Code paie heures payées THSP : Taux heures payées

CHSPP : Code des heures supplémentaires payées

Distinguer les Heures supplémentaires de nuits et de DJF

Dissocier les heures de DJF et de nuit d'astreintes des heures globales Oui Non

CAP : Code des astreintes payées ASTR CANA : Code des H. d'astr. non appelées initiales

CASA : Code des heures d'astreintes le samedi CADIM : Code des heures d'astreintes le dimanche

CANU : Code des heures d'astreintes la nuit CADE : Code heures de déplacements d'astreintes

CCAP : Code paie CA pris CAp TCAP : Taux CA pris

Transférer uniquement les CA année en cours

CCETP : Code paie CET pris CETp TCETP : Taux CET pris

CRTPP : Code paie RTT pris RTTp TRTPP : Taux RTT pris

CCMP : Code paie congés maladie posés TCMP : Taux congés maladie posés

	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Code paie de l'indemnité d'insalubrité	<input type="text"/>	<input type="text"/>	INSAL
Taux paie de l'indemnité d'insalubrité	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Prendre en compte séjours de l'agent en calculant variables de la paie

Modifier

Historique des changements pour le dernier élément sélectionné

Historique des changements par date

Fermer



Interface Paie avec CERIG (numSécu)

Renseigner les différents codes paie correspondants aux données transférées ainsi que le code établissement :

- CDJF
- CNI et/ou CNN
- CTPR
- Code indemnités d'insalubrité (Catégorie 1 / Catégorie 2 / Catégorie 3)
- CCAP
- CCETP
- CRTTP
- CAP

Pour un calcul juste en cas de séjour, vous devez cocher l'option ci-dessous :

Prendre en compte séjours de l'agent en calculant variables de la paie

Le calcul prendra en compte uniquement les jours inclus sur les séjours de l'agent.

Dans l'onglet **Divers**, vous pouvez préciser l'emplacement d'un répertoire dans lequel sera enregistré le fichier de transfert. Si le logiciel de paie souhaite récupérer le fichier depuis un dossier se trouvant sur le poste serveur, il faudra partager le dossier de façon à ce que les postes clients puissent y accéder.

Répertoire sur le serveur de Planiciel

\\nom du serveur\Transfert

Si rien n'est précisé, PLANICIEL® vous demandera d'enregistrer le fichier sur : « C:\transfert » du poste local.

Ne pas oublier de cliquer sur le bouton **[Modifier]** pour enregistrer.

CERIG (Numsécu)

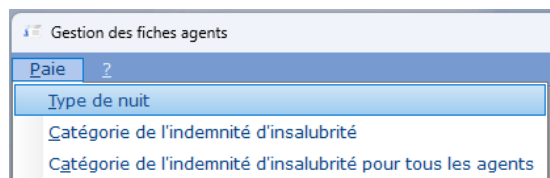
Étape 1 : Paramétrage des agents

➤ Pour l'octroi des indemnités de nuit

Il faut paramétrer le type de nuits pouvant être effectuées pour chaque agent : nuits normales, nuits intensives ou nuits normales et intensives.

Par défaut, tous les agents sont en nuits intensives.

Dans la fiche agent, aller dans le menu **Paramètres** -> **Agents**, ouvrir le menu **Paie** (en haut à gauche) et sélectionner « **Type de nuit** » :





Interface Paie avec CERIG (numSécu)

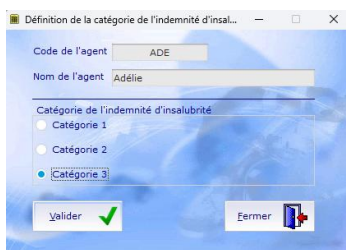
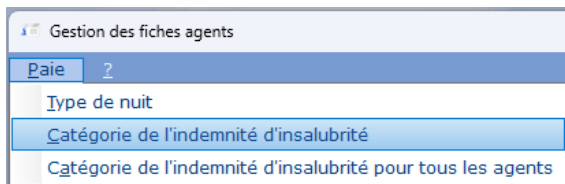
Sélectionner le type de nuit pouvant être effectuée par l'agent et valider.

➤ Pour l'octroi des indemnités d'insalubrité

Il faut paramétrer la catégorie d'insalubrité à laquelle peut prétendre chaque agent : catégorie 1, catégorie 2 ou catégorie 3.

Par défaut, tous les agents sont en catégorie 3.

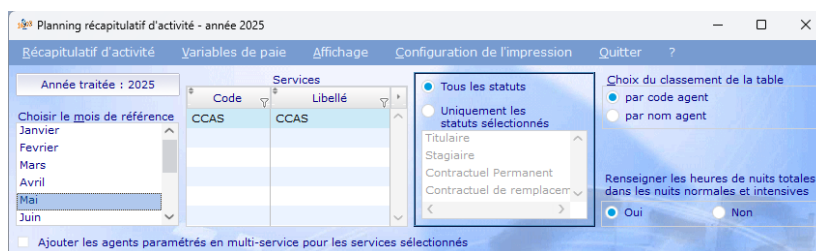
Dans la fiche agent, aller dans le menu **Paramètres -> Agents**, ouvrir le menu **Paye** (en haut à gauche) et sélectionner « Catégorie de l'indemnité d'insalubrité » :



Sélectionner la catégorie d'insalubrité à laquelle peut prétendre l'agent et valider.

Étape 2 : Transfert des variables de paie

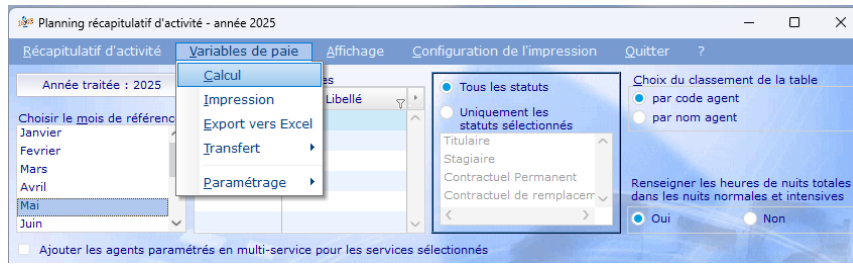
➤ Menu : Produits des plannings -> Produits pour la paie > Edition produit pour la paie



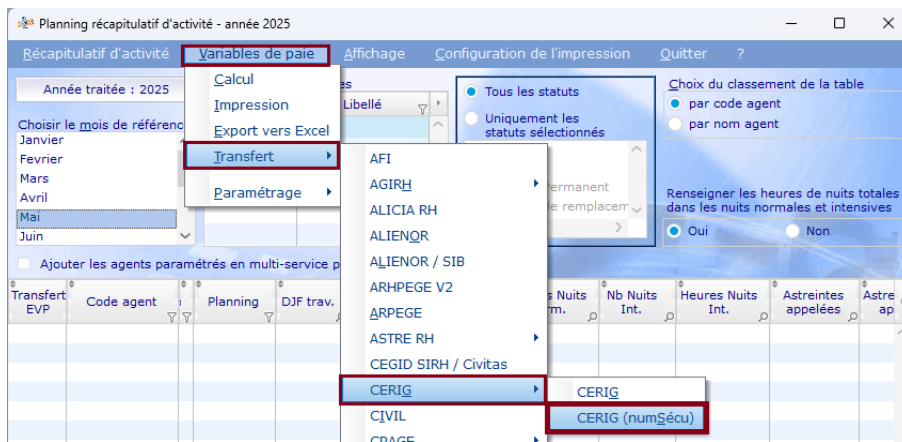
- Modifier l'année traitée si nécessaire via le bouton [Année traitée : ...].
- Sélectionner le mois et le ou les service(s).
- Lancer le calcul des variables de paie.



Interface Paie avec CERIG (numSécu)

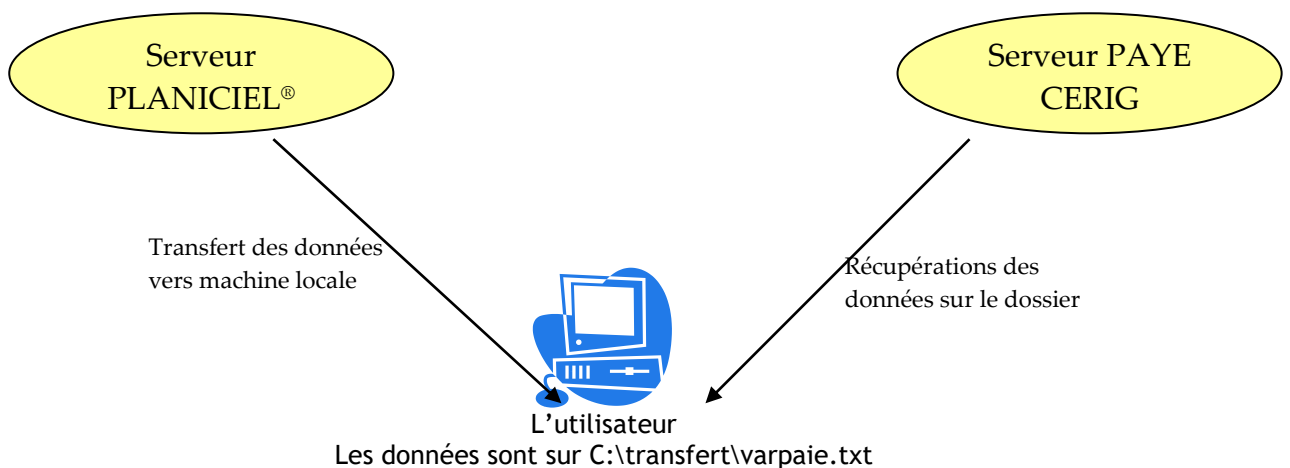


➤ Dans Variables de paie -> Transfert -> CERIG -> CERIG (numsecu)



L'enregistrement se fait automatiquement dans le répertoire de transfert.

***** Quelques explications pour les plus avertis *****



Si après avoir suivi ces indications, vous rencontrez des problèmes d'installation et/ou d'utilisation, merci de contacter la société INSIGHT :

05.58.45.50.13

ou

planiciel@wanadoo.fr